

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/01/2022

Dossier complet le :

22/01/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0027

1. Intitulé du projet

Travaux de réhabilitation du Ponton Macé

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr. LISNARD David, Maire de Cannes

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 0 2 9 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Projet de réhabilitation du ponton Macé soumis à un dossier de Déclaration au titre de la nomenclature IOTA. Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaire en contact avec le milieu marin 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Localisé à l'Ouest des plages de la Croisette, au droit de la plage publique Macé, à proximité du Palais des Festivals, le ponton Macé est accessible au public et est notamment utilisé en période estivale comme prolongement à la plage pour les bains de mer, de soleil et pour la pêche.

Du fait de son état de vétusté et des risques relevés lors de différents diagnostics, la ville de Cannes souhaite réaliser une réhabilitation du ponton Macé.

Dans le cadre de ces travaux, l'ouvrage sera rénové complètement, un nouveau rideau de palplanches sera mis en place autour de l'existant et un nouveau couronnement en béton armé sera réalisé avec une dalle béton. Enfin, un habillage esthétique finalisera l'ensemble. Cet habillage réutilisera également le platelage existant et ce dernier sera intégré au couronnement béton.

4.2 Objectifs du projet

La synthèse des études antérieures montre un état de dégradation avancée de l'ouvrage avec la présence de corrosion sur les palplanches, avec cavités créées et des bétons altérés des éléments préfabriqués (corrosion des aciers et éclatements). Les derniers diagnostics réalisés font état d'une forte corrosion, au musoir, des palplanches et des fers à béton ainsi que la rupture de certains éléments de renforts. La dalle de couverture ne présente pas de désordres généralisés mais les brisures localisées aux jonctions des plaques laissent voir le mauvais état de la structure porteuse.

Ainsi, les objectifs de l'opération de réhabilitation du ponton Macé, lancée par la Ville de Cannes sont alors :

- De répondre au risque pour la sécurité des usagers, lié à l'état de vétusté de l'ouvrage ;
- D'offrir une continuité dans le projet global d'amélioration de l'aspect visuel du bord de mer cannois.

L'ouvrage assure la protection d'un exutoire d'eaux pluviales situé à l'intérieur du remblai et qui se prolonge en mer au delà du ponton Macé par un cadre béton protégé par des enrochement.

Le rôle de l'ouvrage a déjà été étudié dans le cadre d'une mission concernant la gestion du trait de côte des plages de la Croisette. Il avait ainsi été déterminé que l'ouvrage jouait un rôle dans le maintien du trait de côte et notamment de la plage Macé

Ainsi, le projet conservera les fondations "pleines" afin de ne pas modifier le rôle de l'ouvrage dans la gestion du trait de côte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

A la suite de la période de préparation des travaux hors site, des mesures de protection de l'environnement seront mises en place notamment:

- * la pose d'un filet anti MES, pour éviter la dispersion de fines ou de laitance de béton ;
- * les mesures de turbidité, pour s'assurer du confinement de la zone de travaux ;
- * des kits anti pollution à proximité pour agir rapidement en cas de pollution accidentelle,
- * la récupération des produits de démolition éventuellement tombés à l'eau pour éviter toute pollution aux macro-déchets

Les travaux seront réalisés par voie terrestre selon les étapes suivantes :

- Dépose et stockage du platelage et des équipements (signalisation, poubelles) ;
- Sciage soigné, démolition et évacuation des bétons armés et dépose puis repose des enrochements de protection de l'exutoire en about du ponton ;
- Fourniture et mise en place d'un rideau de palplanches ;
- Remplissage de matériaux type grain de riz entre les nouvelles et les anciennes palplanches ;
- Réalisation de closoir BA côté plage, et en about au niveau du fond marin ;
- Fourniture éventuelle de lames de bois de remplacement suite à la dépose du platelage existant et pose du platelage bois
- Fourniture et pose d'un nouveau poteau pour panneau, de poubelles de tri, d'une échelle inox de sortie d'eau, de défense delta et de bollard 10T

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra de rénover cet espace dont la structure porteuse est très dégradée pour le rendre plus sécurisé.

Son rôle dans la protection d'un exutoire des eaux pluviales ne sera pas affecté par le projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- Notice d'incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Ponton structure avant et après projet	Long : 66.42 m Larg : 4.03 m / +1.35 m NGF
Emprise au sol du ponton avant et après projet	276m ²
Partie existante inchangée	13,23m
Longueur du quai où auront lieu les travaux	53,19m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cannes
06150
Boulevard de la Croisette
Plage Macé

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 0 1' 16 " 63E Lat. 4 3 ° 3 2' 5 8" 53N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité de : ZNIEFF marine de type I "est du Golfe de la Napoule" (970m) ZNIEFF marine de type II "Golfe de la Napoule" (1km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone avec un arrêté de protection de biotope la plus proche est : Vallon et Rocher de Roquebillière, qui se situe à 3,7km au Nord-Ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ville de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc le plus proche est le parc naturel régional FR8000049 - Préalpes d'Azur, situé à plus de 15km du projet. Il y a également le parc maritime départemental Estérel Théoule de 353 ha situé sur la commune de Théoule à environ 7km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des Alpes-Maritimes comprenant la ville de Cannes, approuvé le 27 octobre 2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR naturels prévisibles d'incendies de forêt - approuvé le 29/12/2010 PPR naturels prévisibles Inondation prescrit en 2017, modifié en 2018 et prorogé le 23 septembre 2020 Aléa retrait-gonflement des sols argileux - porter à connaissance de novembre 2011 Zone de sismicité modéré 3
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre des sites inscrits suivants : Site inscrit 93106013 - Promenade de la Croisette Site inscrit 93106051 - Bande côtière de Nice à Théoule L'aspect paysager du ponton sera semblable à celui avant travaux car le même platelage sera réinstallé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : * à plus de 2km à l'Ouest du site Natura 2000 Directive Habitat "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" FR9301573 * à plus de 10km à l'Est du site Natura 2000 Directive Habitat "Estérel" FR9301628
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du site classé "Parties du Domaine Public Maritime".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réparer le ponton existant sans qu'il n'y ai de rallongement ou de raccourcissement. La courantologie, sédimentologie et agitation de la zone ne seront pas modifiées que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation. Le projet ne prévoit pas d'emprise supplémentaire. Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter toute perturbation du milieu marin (cf. annexe n°7). Il n'y aura donc pas d'impact direct ou indirect sur les herbiers de Posidonies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'herbier de Posidonie et l'herbier de Cymodocée sont des espèces répertoriées dans le périmètre du site Natura "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins", pour autant, compte tenu des caractéristiques du projet et de la distance entre le ponton et ce site réglementé, il n'y a pas de risque de perturber ces habitats et le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ponton est déjà implanté sur le domaine public maritime et est intégré dans le périmètre de la concession de la plage artificielle de la Croisette. le projet n'implique pas d'augmentation de l'emprise de la concession de plage sur le DPM.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque de submersion en cas de forte tempête.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers (Cf. mesures en annexe n°7).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant, uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers (Cf. annexe n°7).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin (Cf. annexe n°7).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin (Cf. mesures en annexe n°7). Le ponton n'est pas équipé de candélabre, cette situation ne sera pas modifiée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers (Cf. annexe n°7).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des rejets liquide mais uniquement en phase chantier et de manière accidentelle. Afin de prévenir ce risque, des mesures spécifiques seront prises afin de ne pas perturber le milieu marin, les riverains et usagers (Cf. annexe n°7).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. En phase d'exploitation, des poubelles déjà présentes seront réinstallées pour gérer les déchets apportés par les usagers (Cf. mesures en annexe n°7).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif la rénovation du ponton Macé avec un aspect permettant une insertion paysagère en cohérence avec son environnement. Le projet a pour objectif de rénover à l'identique le ponton en réinstallant le platelage bois actuellement en place.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rénovation du ponton Macé va permettre de maintenir une promenade et un accès au plan d'eau adapté à l'accueil des usagers en toute sécurité. Le projet va permettre la poursuite des activités de baignade, de soleil et la pêche récréative.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées en annexe n°7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre de réhabiliter un ponton actuellement détérioré sans perturber les conditions hydro-sédimentaires car la transparence et l'emprise sur le DPM ne seront pas modifiées. En effet, le ponton jouant un rôle dans la gestion du trait de côte en captant le transit d'Est en Ouest, les fondations doivent rester "pleines". Le projet, par sa nature et sa localisation, n'aura pas d'impact sur les herbiers de Posidonie qui se trouvent à 122 m du ponton, et il n'y aura pas d'impact sur la biocénose existante le long des plages de la Croisette. Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier et une étude d'incidences sera réalisée dans le cadre des procédures réglementaires (Déclaration Loi sur l'eau, études des incidences Natura 2000). Il est alors estimé que le projet de réparation du ponton Macé peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 - Présentation des mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cannes

le,

20 janvier 2022

Signature

